



# Société Centrale Canine

pour l'amélioration des races de chiens en France

Fédération Nationale  
agrée par le ministère  
de l'Agriculture

155, avenue Jean-Jaurès - 93535 Aubervilliers cedex

Tél. 0033 (0)1 49 37 54 00 - Fax 0033 (0)1 49 37 01 20

Reconnue d'utilité publique

Fax Lof 0033 (0)1 49 37 28 50 - Web. www.scc.asso.fr

Aubervilliers, le 8 Août 2006

Sec/GA/SM - 24/06/C/R

A l'attention de Mmes et MM.

- Les Présidents de Fédérations Canines Régionales & leurs Associations Affiliées
- Les Présidents de Sociétés Canines Régionales
- Les Présidents d'Associations Spécialisées de Race
- Juges, Experts Confirmateurs

Madame,  
Monsieur,

**Objet : position de la Commission Zootechnique relative aux modalités d'application des mesures concernant l'interdiction de la coupe des oreilles**

En référence aux circulaires : Sec/AV/hl - 45/05/C/R du 2 septembre 2005 et Sec/AV/SM - 57/05/C/R du 15 Décembre 2005 concernant l'application de la Convention Européenne, nous vous notifions ci-après la proposition de la Commission Zootechnique du 5 Mai 2006 entérinée par le Comité de la Société Centrale Canine lors de sa réunion du 4 Juillet 2006 :

**3 - Avis de la commission sur les modalités d'application des mesures concernant l'interdiction de la coupe des oreilles**

*La Commission propose les mesures suivantes :*

***Chiens à oreilles coupées nés après le 30 avril 2004 :***

<b>Confirmation</b>	(	<i>Dossier médical du vétérinaire Examen possible</i>	
	(	<i>avec preuve de la lésion et</i>	
	(	<i>nature du traitement</i>	
	(		
	(	<i>Aucun dossier</i>	<i>Examen non possible</i>

*Tous les chiens nés entre la période du 1<sup>er</sup> mai 2004 au 31 décembre 2006, sont concernés par cette directive.*

<b>Concours</b>	<i>Oreilles amputées avec ou sans dossier vétérinaire</i>	<i>Examen non possible</i>
-----------------	---	----------------------------

**Date d'application immédiate.** (aucune dérogation ne sera admise)

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Président  
Gérard ARTHUS